



LA NOJAMBÉE

Le règlement de l'événement 2026

Article 1 : les conditions pour participer

Toutes les courses sont ouvertes aux coureurs qu'ils soient licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme (saison 2026 - 2027) ou non licenciés.

Pour les participants majeurs un Parcours de Prévention Santé datant de 3 mois ou moins (<https://pps.athle.fr>) ou un certificat médical (datant de moins d'un an).

Pour les mineurs licenciés, une autorisation parentale est requise à l'inscription.

Pour les non licenciés un questionnaire de santé

(https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf) doit

obligatoirement accompagner l'inscription en plus de l'autorisation parentale.

Pour s'inscrire au 5KM, les participants doivent être nés avant le 1 janvier 2012.

Pour s'inscrire au 10KM, les participants doivent être nés avant le 1 janvier 2010.

Pendant les courses, toute personne sans dossard ou qui ne respecterait pas les consignes et restrictions de circulation de l'organisation sera sortie de la course par tous bénévoles de l'événement.

Merci à nos bénévoles signaleurs pour garantir la sécurité de nos coureurs.

Article 2 : secrétariat et accueil

Le secrétariat et l'accueil des participants se feront à la Salle Simone SIGNORET-15 Av. de la République, 28400 Nogent-le-Rotrou.

De 7h30 à 8h40 maximum pour la randonnée (remise d'un bracelet et plan le jour de l'évènement)

La remise des dossards/ inscriptions débutera à 7h30. Pour chaque course, les inscriptions sont possibles 30 minutes max avant le départ de la course.

Possibilité de retrait des dossards samedi 26 septembre de 14h à 17h00 à la salle Simone SIGNORET, de Nogent le Rotrou.

LA NOJAMBÉE

Le règlement de l'événement 2026

Article 3 : Départ - arrivée

Les départs se feront sur l'Avenue Camille Gaté (devant l'école Sylvia Monfort).

Les horaires :

9h : 5KM600

9h05 : la randonnée pédestre

9h40 : Joëlettes sur le 10KM600

9h45 : 10KM600

Courses jeunes : Minimes : 2012 à 2013 (11h00) / Benjamins : 2014 à 2015 (11h20)

Poussins : 2016 à 2017 (11h35) / Éveils : 2018 à 2020 (11h45)

Les arrivées se feront toutes au théâtre de verdure.

Toutes les courses se font en ville, chaque course à son parcours, le 10km600 correspond à la boucle du 5km600 à parcourir deux fois.

5 km600 - 10 km600 (2 boucles) - Eveils (1Km) - Poussins (1.4km) - Benjamins (2 km) - Minimes (3.2 km)

Article 4 : classement et récompenses

Coupe aux 3 premiers H et F de chaque course et coupe au 1^{er} par catégorie (non cumulables)

CA – JU – ES – (SE-M0) -(M1-M2) -(M3-M4) -(M5-M6) -(M7 et +).

Lots à tous les coureurs inscrits (5 et 10 km300), et à tous les arrivants des courses jeunes.

Article 5 : informations importantes

Assurance Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de la Compagnie ALLIANZ

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence : il incombe aux autres participants de s'assurer pleinement.

Droit à l'image : Par leur participation, les participants de LA NOJAMBEE autorisent les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant la manifestation à des fins de promotion de cet événement sportif.

Service de secours : 1 poste de ravitaillement à l'arrivée et 1 poste Assistance médicale.

Dans le respect de la loi 99.223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs, en l'absence de justificatif, l'engagement ne sera pas pris en compte.

MERCI A TOUS DE VOTRE COMPREHENSION, N'HESITEZ PAS A NOUS JOINDRE
POUR TOUTES INFOS COMPLEMENTAIRES : asnrathle@gmail.com